

Les cotisations sont payées pour l'année civile (de janvier à décembre).

NOM : Prénom :

NOM de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone : Courriel :@.....

Grade : Discipline : Echelon :

Quotité : 100% 80% 50% (autre)%

Etablissement(s) :

Possibilité de régler par **chèque bancaire** (1 ou plusieurs chèques)
ou par **virement bancaire** (RIB joint / 1 ou plusieurs virements).

Merci de remplir lisiblement le tableau ci-dessous.

Indiquer le montant total de la cotisation																								
Paiement par chèque à l'ordre de SNFOLC 89	<i>Préciser</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le nombre de chèques : ➤ la date de dépôt au dos du ou des chèque(s) 																								
Paiement par virement (RIB joint)	<i>Préciser</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le motif du virement au moment où vous l'effectuez : indiquer cotisation 2026 SNFOLC 89 ➤ le nombre de virements prévus : (en précisant ci-dessous les montants et les dates) <p><i>Important : le nombre de virements ne pourra pas être supérieur au nombre de mois restant dans l'année au moment où vous adhérez. Ainsi, si vous adhérez en septembre, vous ne pourrez pas effectuer plus de 4 virements.</i></p>																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 16.6%;">virement 1 janvier</td> <td style="width: 16.6%;">virement 2 février</td> <td style="width: 16.6%;">virement 3 mars</td> <td style="width: 16.6%;">virement 4 avril</td> <td style="width: 16.6%;">virement 5 mai</td> <td style="width: 16.6%;">virement 6 juin</td> </tr> <tr> <td>date montant</td> <td>date montant</td> <td>date montant</td> <td>date montant</td> <td>date montant</td> <td>date montant</td> </tr> </table>	virement 1 janvier	virement 2 février	virement 3 mars	virement 4 avril	virement 5 mai	virement 6 juin	date montant	date montant	date montant	date montant	date montant	date montant	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 16.6%;">virement 7 juillet</td> <td style="width: 16.6%;">virement 8 août</td> <td style="width: 16.6%;">virement 9 septembre</td> <td style="width: 16.6%;">virement 10 octobre</td> <td style="width: 16.6%;">virement 11 novembre</td> <td style="width: 16.6%;">virement 12 décembre</td> </tr> <tr> <td>date montant</td> <td>date montant</td> <td>date montant</td> <td>date montant</td> <td>date montant</td> <td>date montant</td> </tr> </table>	virement 7 juillet	virement 8 août	virement 9 septembre	virement 10 octobre	virement 11 novembre	virement 12 décembre	date montant	date montant	date montant	date montant	date montant	date montant
virement 1 janvier	virement 2 février	virement 3 mars	virement 4 avril	virement 5 mai	virement 6 juin																				
date montant	date montant	date montant	date montant	date montant	date montant																				
virement 7 juillet	virement 8 août	virement 9 septembre	virement 10 octobre	virement 11 novembre	virement 12 décembre																				
date montant	date montant	date montant	date montant	date montant	date montant																				

Partie à renvoyer :

- par *envoi postal*, accompagnée du ou des *chèque(s)* si vous choisissez ce mode de règlement ;
- par *envoi postal* ou *mail* (scannée) à snfolc89@gmail.com si vous choisissez de régler par *virement bancaire*.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat **SNFOLC 89**. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés". Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snfolc89@gmail.com*

MONTANT DES COTISATIONS



Pour toutes les catégories :

Retraités = 40 % de la dernière cotisation + **14,70 euros (timbre UCR)**

Congés formation = 80 % de la cotisation correspondant au grade et à l'échelon

Temps partiel = au prorata du temps de travail

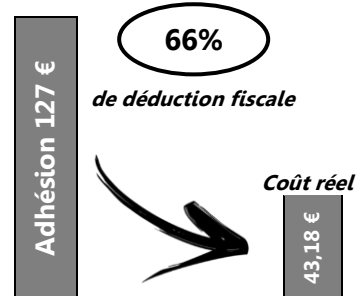
Pour les couples : vous pouvez bénéficier d'une réduction de **15 €** sur une des deux cotisations, vous ne recevrez alors qu'un exemplaire des journaux départementaux et académiques.

Echelon 		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
		Grade 											
AGREGES	CLASSE EXCEPTIONNELLE	317	343	355	372	372	389	409					
	HORS CLASSE	287	305	317	343	355	372						
	CLASSE NORMALE		191	193	207	220	234	250	268	287	305	317	
PROFESSEURS CHAIRES SUPERIEURES		257	270	288	304	317	343	355	372	372	389	409	
CERTIFIES, PLP, P.EPS,	CLASSE EXCEPTIONNELLE	266	282	297	318	343	355	372					
	HORS CLASSE	220	236	251	271	289	306	316					
	CLASSE NORMALE		153	155	164	172	177	196	209	223	240	257	
CONTRACTUELS ET MA		Indice < 450 (échelons 1 à 4)					83		Indice plus élevé : nous consulter				
		Indice entre 450 et 500 (échelons 5 à 7)					113						
STAGIAIRES		129		AED		57		AESH		52			

Rappel : 66 % du montant de la cotisation syndicale est déduit des impôts sur le revenu.

Les cotisations sont payables en une ou plusieurs fois : n'hésitez pas à fractionner votre paiement.

(chèques à l'ordre de SNFOLC 89 ; merci d'indiquer clairement les mois d'encaissement au dos des chèques)



Informations bancaires pour les règlements par virement =>



ORG PROF FO NLC

IBAN : FR76 1080 7004 0902 4218 1923 231

BIC : CCBPFRPPDJN